

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

QUAM DYNAMIC BONDS, Compartiment de la SICAV BNP PARIBAS B CONTROL

Classe d'actions : «Classic» - Type de parts «Distribution» - ISIN BE6251256911

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium, qui fait partie du Groupe BNP Paribas

Objectifs et politique d'investissement

Ce fonds est un fonds de fonds. L'objectif est d'atteindre un rendement annuel positif en gardant la volatilité moyenne annuelle à maximum 6% (1). Le fonds investit dans des parts d'OPC en diverses devises, qui investissent principalement en obligations, en instruments du marché monétaire, en dépôts à terme ou en liquidités. Le choix des émetteurs des obligations et instruments du marché monétaire n'est soumis à aucune contrainte géographique ou sectorielle, ni à aucune restriction en terme de notation de qualité par une agence de notation. Toutefois, dans l'intérêt des actionnaires, le gestionnaire mettra tout en oeuvre pour maintenir le plus possible l'environnement de risque du fonds.

Les décisions d'achat et de vente sont fondées sur un modèle mathématique qui permet le suivi d'un grand nombre d'actifs et élimine toute subjectivité dans la construction du portefeuille. Dans des circonstances exceptionnelles, et lorsque les conditions de marché le requièrent, le fonds peut, dans un but de protection des actionnaires, investir la totalité de ses actifs dans des dépôts à terme ou dans des instruments du marché monétaire.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'euro ne peut excéder 5%.

Le fonds utilise l'indice Citigroup World Government Bond Index EUR Terms Hedged (2) comme indice de référence pour le calcul de la commission de performance.

(1) La volatilité mesure la dispersion passée des performances d'un actif financier. Plus cet indicateur est élevé, plus le risque de fluctuation de la VNI du compartiment est important statistiquement. La volatilité est calculée sur les résultats passés, dont les résultats futurs peuvent s'éloigner.

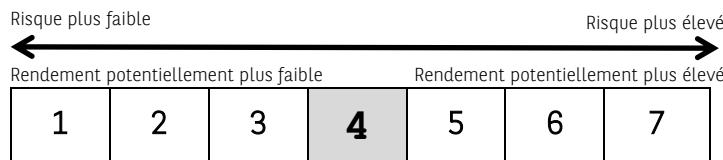
(2) L'indice Citigroup World Government Bond Index EUR Terms Hedged est un indice calculé chaque jour ouvré qui indique la valeur d'un portefeuille d'obligations souveraines émises sur une vingtaine de marchés en devises locales. Pour être éligible à cet indice, un marché doit satisfaire à des critères de taille de marché (minimum 40 milliards d'euros), de qualité de notation (minimum A- selon l'échelle de Standard & Poor's (www.standardandpoors.com) ou note équivalente d'autres agences de notation) et de facilité d'accès aux investissements étrangers. Cet indice est entièrement couvert en euro.

Le fonds peut recourir de manière facultative et marginale à l'utilisation d'instruments financiers dérivés tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs de placement. Ces instruments servent à répliquer ou à neutraliser de manière plus pointue et plus souple les risques inhérents à des investissements dans les sous-jacents et leur utilisation n'augmente pas les risques en soi.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique).

Les revenus sont réinvestis automatiquement. Un dividende peut être distribué.

Profil de risque et de rendement



- Explication de l'indicateur et de ses principales limites : cet indicateur représente la volatilité annuelle du fonds sur un période de 5 ans.
- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?

L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

D'autres risques importants pour le fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont exposés ci-dessous :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou de son incapacité à honorer ses engagements (défaut), pouvant entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le fonds est investi.

Frais

Les frais que vous acquitez couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement..

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés sur le fonds chaque année	
Frais courants	1,66 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	10% par an des rendements réalisés au-dessus du hurdle rate (Citigroup World Government Bond Index EUR Terms Hedged).

Les **frais d'entrée** et de **sorte** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Ils pourront dans certains cas être inférieurs, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** est basé sur les frais passés calculés au 31 mars 2017

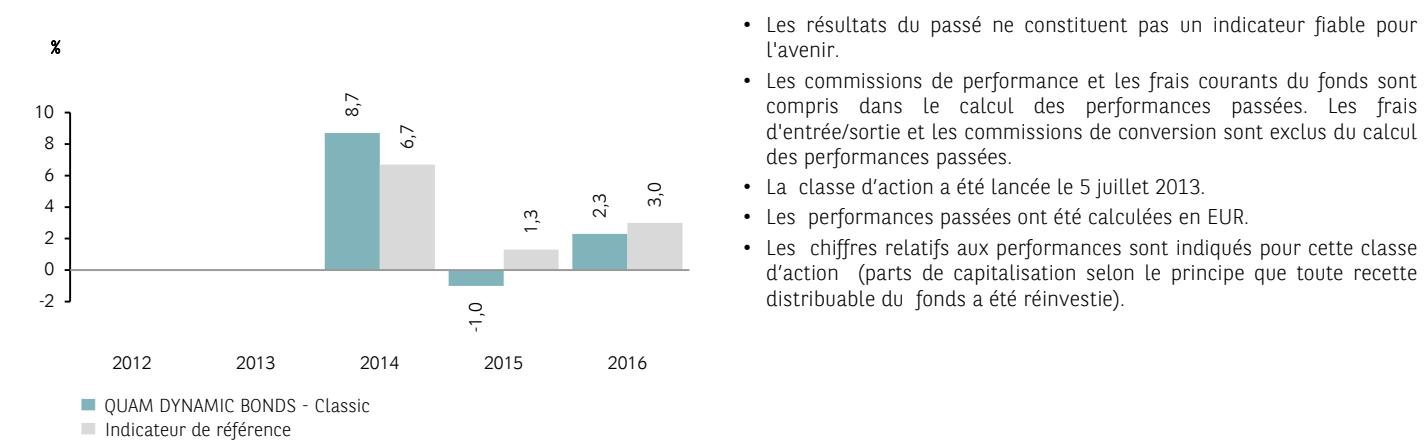
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.
- La commission de performance prélevée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 est égale à 0,00% de l'actif net.

En cas de changement de compartiment, de classe d'actions ou de type de parts, vous supporterez les frais détaillés dans la section «Informations d'ordre économique» du prospectus du fonds, disponible à l'adresse www.bnpparibas-am.be

Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frals et commissions » du prospectus du fonds, disponible à l'adresse www.bnpparibas-am.be.

Performances passées



Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas Fortis S.A.
- Le présent document fournit une description du fonds, un compartiment de la SICAV à compartiments multiples, ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE, dénommée BNP PARIBAS B CONTROL. L'actif et le passif de chaque compartiment sont ségrégués ce qui signifie que chaque compartiment répond exclusivement de ses droits et de ses dettes.
- Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, rapport semestriel, rapport annuel de la SICAV BNP PARIBAS B CONTROL, en français et en néerlandais, en consultant le site : www.bnpparibas-am.be, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles.
- Vous pouvez consulter la VNI la plus récente via le site de BEAMA <http://www.beama.be/vni>. D'autres informations pratiques sont disponibles sur le site : www.bnpparibas-am.be.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Vous pouvez demander la conversion de tout ou partie de vos actions en actions d'un autre compartiment, d'une autre catégorie ou d'une autre classe de BNP PARIBAS B CONTROL. En ce qui concerne les modalités de conversion, veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour plus de détails.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par la Financial Services and Markets Authority (FSMA).

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium est agréée en Belgique et réglementé par la Financial Services and Markets Authority (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 octobre 2017.